



Paolo Toffanin/istock Photo.com

PRÉVENTION-SÉCURITÉ

Octobre 2020 • www.institutparisregion.fr

MESURER LA DÉLINQUANCE PAR LES SIGNALEMENTS AUX ASSURANCES

16,5 %

DES VICTIMES D'AGRESSION
ONT RECOURS À L'ASSURANCE

68,7 %

DES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE
ONT RECOURS À L'ASSURANCE

42 %

DES VICTIMES ONT FAIT
UN SIGNALEMENT À L'ASSURANCE,
TOUTES VICTIMATIONS CONFONDUES

LA PROPENSION DE VICTIMES D'ACTE DE DÉLINQUANCE QUI SAISISSENT LEUR ASSURANCE EN VUE D'ÊTRE INDEMNISÉES RESTE PARFOIS MARGINALE SELON LA NATURE DE L'INFRACTION COMMISE. EN INTERROGEANT LES VICTIMES SUR LEUR COMPORTEMENT À LA SUITE DE L'ATTEINTE SUBIE, L'ENQUÊTE « VICTIMATION ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE » MET EN ÉVIDENCE DES DISPARITÉS MARQUÉES SELON LES ACTES. LES STATISTIQUES DE RECOURS AUX ASSURANCES APPORTENT AINSI UN ÉCLAIRAGE INÉDIT QUI CONTRIBUE À APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES VICTIMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE.

Tous les deux ans depuis 2001, L'Institut Paris Region fait réaliser auprès de la population d'Île-de-France une enquête (voir encadré 1) pour évaluer et suivre l'évolution des victimations sur son territoire. Cette enquête, « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France », permet notamment de recueillir des informations sur les relations entre les victimes et les assurances (voir infographie 1) : fréquence, issue des demandes d'indemnisation, satisfaction ou mécontentement des requérants, raisons, ou encore motifs d'une éventuelle absence de recours. Les dix enquêtes réalisées jusqu'à ce jour¹ représentent une base de données de plus de 109 504 interviews, une ressource qui permet des analyses fines et statistiquement fiables des différents aspects du recours à l'assurance. Neuf catégories d'infractions sont ainsi étudiées (voir encadré 2), montrant, selon la nature des atteintes subies, que le comportement des victimes varie fortement en matière de signalement à l'assurance.

DES ASSURANCES MOINS SOLlicitÉES EN CAS D'ATTEINTES PERSONNELLES

Pour les victimations personnelles (c'est-à-dire les agressions et les vols personnels), qui touchent une part modérée des personnes interrogées (6,7 % pour les agressions et 9,1 % pour les vols sur l'ensemble des dix enquêtes), les enquêtes révèlent que la proportion de victimes qui recourent à l'assurance est modérée (respectivement 16,5 % et 23,8 %). En revanche, les victimations « ménages » (cambriolages et atteintes au véhicule qui affectent l'ensemble du ménage dans

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques
sur le Droit et les Institutions Pénales

**L'INSTITUT
PARIS
REGION**

LENQUÊTE «VICTIMATION ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE»

Environ 10 500 Franciliens âgés de 15 ans et plus, représentatifs de la population régionale par département, se sont exprimés par téléphone en janvier et février 2019 sur leurs conditions de vie, et plus particulièrement celles qui touchent leur sécurité. Reconnue tous les deux ans à la même période depuis 2001, cette enquête, dont le questionnaire est resté stable dans le temps, est une source précieuse d'informations, apportant des éclairages sur les caractéristiques et les évolutions de l'insécurité à laquelle sont confrontés les Franciliens, et les éventuelles disparités entre territoires, types d'espaces ou populations (hommes, femmes, jeunes...).

NEUF CATÉGORIES DE VICTIMATIONS ÉTUDIÉES DANS L'ENQUÊTE

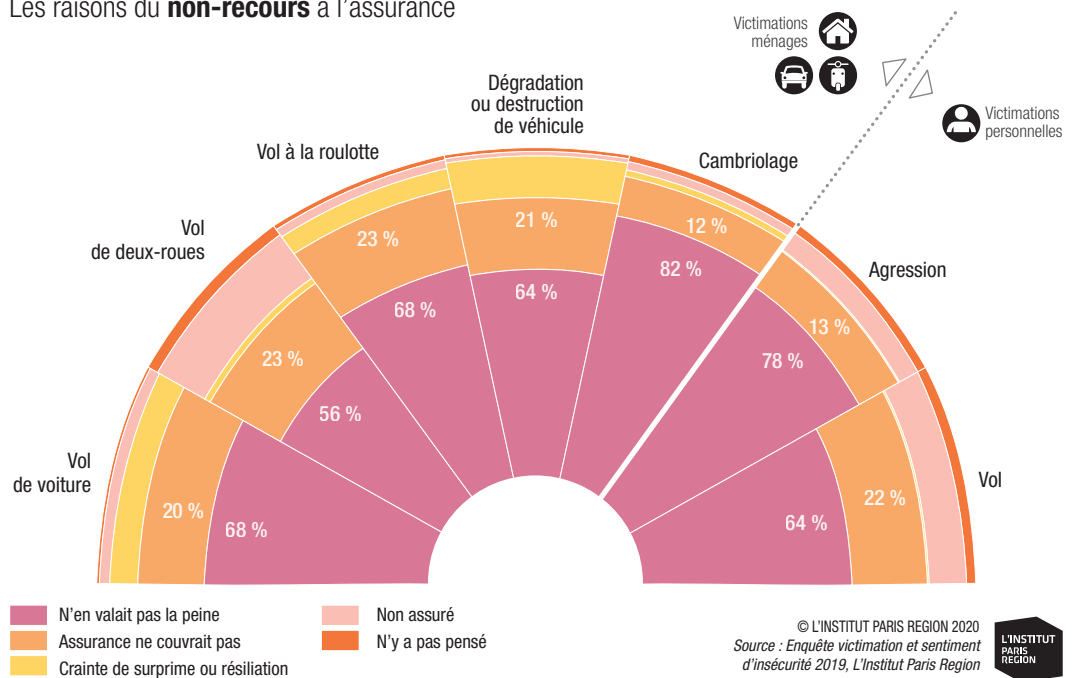
Cinq font référence aux atteintes subies par le ménage dans lequel vit la personne interrogée :

- les vols et tentatives de vol de véhicule (voiture, camionnette ou camion utilisés à titre privé) ;
- les vols et tentatives de vol de deux-roues (vélo, moto, scooter ou vélomoteur) ;
- les vols et tentatives de vol d'objet(s) dans ou sur des véhicules ;
- les actes de vandalisme (dégradations ou destructions) sur des véhicules ;
- les cambriolages et tentatives de cambriolage de résidence principale ou secondaire, ou d'annexe.

Et quatre renvoient directement aux faits subis personnellement par l'enquêté :

- les agressions et tentatives d'agression sexuelles, l'agresseur pouvant être un proche de la victime ;
- les agressions et tentatives d'agression réalisées par des proches, sans caractère sexuel ;
- les agressions tout venant et tentatives qui regroupent les autres types d'agressions, y compris les vols avec violence ;
- les vols sans violence et les tentatives.

Les raisons du non-recours à l'assurance



lequel vit la personne interrogée) ont un impact bien plus important. C'est particulièrement le cas pour les vols à la roulotte (14,4 %) et les dégradations/destructions de véhicule (17,5 %), qui suscitent des recours aux assurances plus fréquents (respectivement 46,3 % et 39,7 %). Mais c'est pour les vols de voiture et les cambriolages, certes moins répandus (respectivement 9,5 % et 9,9 % des enquêtés), que les assurances sont les plus sollicitées (respectivement 68,7 % et 55,8 %).

UN RECOURS À L'ASSURANCE QUI N'EN VAUT PAS LA PEINE

Pour quelles raisons les victimes ne saisissent-elles pas leur assurance ? Le sentiment que la démarche n'en vaut pas la peine domine, suivi du défaut de couverture, raison mise en avant par environ 20 % des victimes qui ne font pas de signalement, avec un maximum atteint chez celles ayant subi un vol de deux-roues, motorisé ou non. Les craintes d'une surprime sont, quant à elles, concentrées sur les dégradations ou destructions de véhicule et, dans une moindre mesure, les vols de voiture.

UNE SATISFACTION DES ASSURÉS PAS FORCÉMENT CORRÉLÉE AU DÉDOMMAGEMENT

Les taux de victimes percevant un remboursement de la part de leur assurance varient en fonction du préjudice : 77,3 % pour les cambriolages, 74,9 % pour les vols de voiture et 73,7 % pour les dégradations de véhicule. En cas de victimations personnelles, comme les vols sans violence et les agressions, les enquêtes nous apprennent que les victimes sont sensiblement moins souvent indemnisées, bien qu'une part importante des agressions corresponde à des vols violents. Cette prise en charge inégale par les assurances, qui s'étend entre

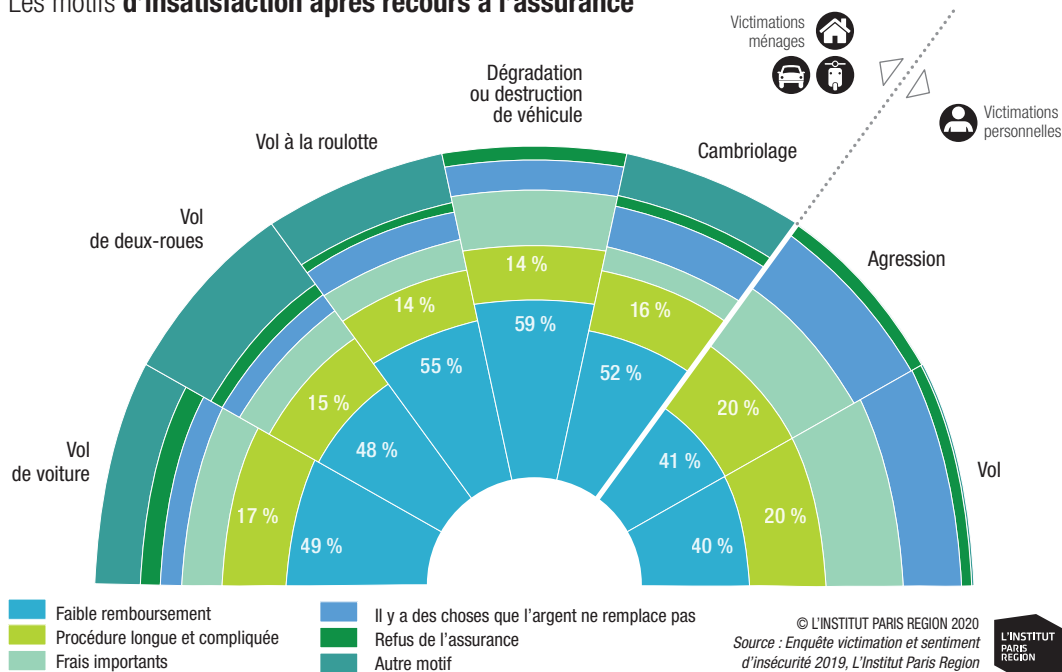
54,7 % et 74,9 % selon la nature des atteintes, a un impact sur le degré de satisfaction des victimes qui avaient décidé de faire une déclaration de sinistre. Néanmoins, dans tous les scénarios, plus de la moitié des déclarants s'affirment très ou assez satisfaits. Cette proportion atteint les trois quarts parmi ceux qui ont été victimes de vols de voiture, de dégradations ou de destructions de véhicule ou de cambriolages. Parmi les affaires à faible taux de recours, le sentiment est plus mitigé, avec 35 à 40 % d'insatisfaction pour les victimes de vol sans violence, de vol de deux-roues ou d'agression.

Si la faiblesse du montant de l'indemnisation figure au premier rang des motifs d'insatisfaction évoqués par les victimes, suivi par les frais jugés excessifs, un requérant sur six se plaint de la longueur et de la complexité des procédures mises en œuvre par l'assureur. Enfin, les victimes d'agression ou de vol sans violence estiment, respectivement 17,2 % et 15,5 %, que les dommages subis dépassent l'aspect matériel et que la compensation financière ne saurait les réparer.

UN TAUX DE RECOURS AUX ASSURANCES EN HAUSSE

La comparaison des taux de recours aux assurances au fil des vingt années d'enquêtes montre que les comportements des Franciliens en matière de déclaration de sinistre ont évolué. Une tendance à la hausse des recours a notamment été identifiée pour les vols de voiture et les dégradations ou destructions de véhicule. Cependant, ces victimations ont vu leur fréquence d'occurrence faiblir, ce qui se traduit par moins d'atteintes mais plus de signalements aux assurances. Concernant les agressions et les vols sans violence, la proportion de victimes déclarant un sinistre à leur assurance a augmenté de façon

Les motifs d'insatisfaction après recours à l'assurance



progressive, bien que de façon non linéaire. Cette évolution s'explique en partie par le développement de l'assurance liée au vol de smartphone ou à l'usage frauduleux des cartes de crédit.

facteurs, toutes choses égales par ailleurs, et ce, quelle que soit la nature de l'atteinte. Ce qui conforte l'idée que le recours dépend essentiellement de la nature de la victimation, de son ampleur et de l'estimation des chances d'aboutir à une indemnisation substantielle.

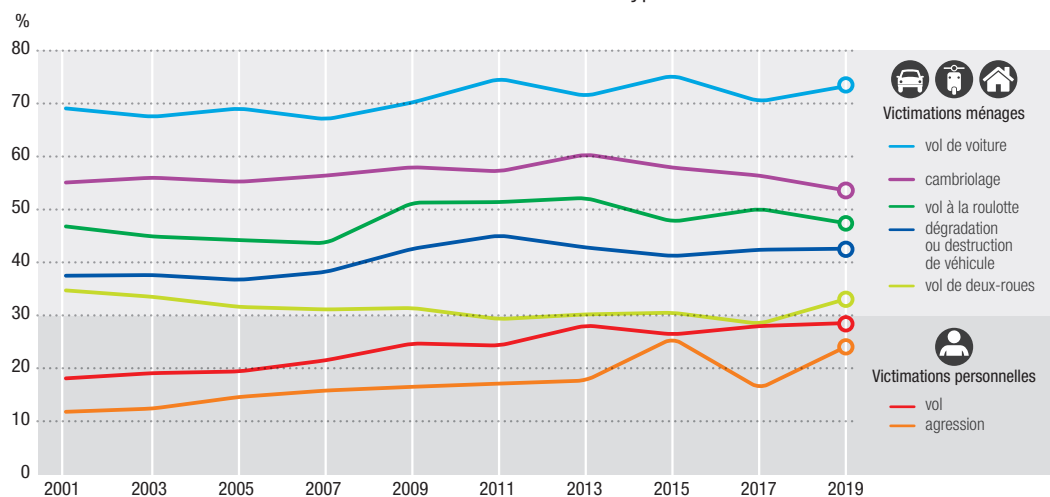
UN RECOURS DÉTERMINÉ PAR LA NATURE DE LA VICTIMATION ET SON AMPLIEUR

Le profil sociodémographique de la victime ou le contexte de l'atteinte ne semblent pas avoir une influence significative sur le recours à l'assurance. Cette constatation s'appuie sur les résultats d'une analyse statistique (une régression logistique²) réalisée sur les données des différentes enquêtes. La propension des victimes à recourir à l'assurance fluctue en effet assez peu en fonction de ces

QUAND L'ACTION POLICIÈRE RESTE INEFFICACE

Les demandes d'indemnisation aux assurances ne sont pas sans lien avec l'espoir que les actions menées par les forces de l'ordre pour tenter de résoudre les affaires aboutissent. Les indicateurs calculés à partir des données des enquêtes sont assez éloquentes. Les taux d'élucidation, en fonction de la nature des atteintes, dépassent à peine les

Évolution des taux de recours à l'assurance selon les types de victimation



10 % (5,5 % pour les vols à la roulotte, 7,6 % pour les vols sans violence, 8,2 % pour les vols de deux-roues, 8,4 % pour les vols de voiture, 9,4 % pour les cambriolages et 10,1 % pour les dégradations ou destructions de véhicule). Les agressions font toutefois exception, avec un taux de 33,8 %. Mais, concernant cette catégorie d'atteintes, deux fois sur cinq, l'auteur des violences était déjà connu de la victime.

Une inefficacité « relative » des services de police et de gendarmerie qui se traduit par des victimes bien plus réservées quand il s'agit d'évaluer leur degré de satisfaction de l'action menée par les forces de l'ordre dans le cadre de leur affaire. Si la proportion de victimes qui se déclarent satisfaites de la réponse assurantielle est au plus haut pour les affaires de vols de voiture et de dégradations ou destructions de véhicule (près de trois victimes sur quatre), elle est divisée environ par deux quand il est question de la gestion de l'affaire par la police ou la gendarmerie.

Tout comme les statistiques officielles de la délinquance, les signalements aux assurances ne reflètent qu'une partie des affaires de vol ou d'agression commises réellement. Le niveau élevé des recours aux assurances par les victimes de certaines catégories de délinquance, telles que les atteintes aux véhicules ou les cambriolages, se révèle néanmoins être un indicateur à considérer. À défaut d'une élucidation efficiente de ces actes par la police ou la gendarmerie – et donc l'absence de poursuites pénales et le peu d'espoir de récupérer leurs biens –, les victimes recherchent en premier lieu la réparation du préjudice auprès de leur assurance. ■

Hélène Heurtel, chargée d'études
mission Prévention sécurité (Sylvie Scherer, directrice)
Antoine JARDIN, ingénieur de recherches au CNRS
(Cesdip – CNRS, MJ, UVSQ (UPS), UCP)

RESSOURCES

- Robert Ph., Zauberman R., Jouwahri F., *Un acteur méconnu : la victime entre sa victimation et la police*, *Déviance & Société*, 2016, 40, 3, 273-304.
- Heurtel H., Les forces de sécurité traitent-elles différemment les femmes et les hommes ?, *Note rapide*, n° 840, L'Institut Paris Region, novembre 2019.
- Heurtel H., Sécurité en Île-de-France : le point en 2019, *Note rapide*, n° 825, L'Institut Paris Region, novembre 2019.

Ressources en ligne sur le site de L'Institut Paris Region :
www.institutparisregion.fr/prevention-securite.html
sur le site de l'OScj du Cesdip :
www.oscj2.cesdip.fr/

1. Agrégation rendue possible du fait du peu de variabilité des comportements des victimes dans le temps et de la stabilité du questionnaire employé.
2. Modèle statistique qui permet d'identifier les liens entre un événement (variable à expliquer) – le fait d'avoir fait une déclaration de sinistre à son assurance dans le cas présent – et un ou plusieurs facteurs (variables explicatives) – âge, sexe, niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle de la victime, année d'enquête et département de résidence ici –, et d'en fournir la force et le sens de la relation grâce aux *Odds Ratios* (OR). Les résultats sont donnés « toutes choses égales par ailleurs » et calculés à partir d'une situation de référence. L'*Odds « Ratio »*, ou rapport de chance, est une mesure correspondant au rapport de deux probabilités, en numérateur celle de survenue d'un événement et en dénominateur celle de non-survenue.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Laurie Gobled

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr

